

## OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC

# AIDE AUX RESTAURATEURS



© CNEWS CÔTE D'AZUR

**Les tarifs d'occupation** du domaine public par les cafetiers et restaurateurs qui disposent d'une terrasse en ville ont été revus hier par le conseil municipal. Depuis 2014, c'est la loi Pinel qui fixait ces tarifs. Une loi qui, par différents mécanismes, entraînait de nombreuses inégalités entre les établissements. En effet, ces derniers ne s'acquittaient pas

des mêmes montants auprès de la commune, alors même qu'ils sont voisins. C'est pour mettre fin à ces injustices que le conseil municipal a adopté une grille tarifaire unique qui sera appliquée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les tarifs des premier et quatrième trimestres de chaque année (où l'activité touristique et les recettes des établissements sont moindres) seront minorés par rapport aux deuxième et troisième trimestres (la haute saison touristique). Les quatre zones géographiques de tarification seront, quant à elles, conservées. Pour accompagner les professionnels de la restauration et de l'hôtellerie qui contribuent à la renommée touristique de la ville». Ce coup de pouce apporté à 324 des 900 établissements de la ville permettra de réinjecter 800 000 euros dans l'économie niçoise. ■

## En bref

### UN CARNAVAL PLUS ACCESSIBLE

Lors d'une délibération portant sur le Carnaval de Nice, le socialiste Patrick Allemand a proposé hier que l'accès aux promenoirs des corsos et batailles de fleurs soit gratuit pour les personnes handicapées (titulaires d'une carte d'invalidité d'un taux supérieur ou égal à 80 %) ainsi que pour leur accompagnant. Le maire Christian Estrosi a donné son accord de principe.

### C NEWS COTE D'AZUR

**Pour nous joindre :**  
lecteur-azur@cnewsmatin.net  
**Adresse postale :**  
37 avenue Maréchal-Foch, 06000 Nice  
**Rédaction en chef :**  
Sébastien Mansour  
s.mansour@cnewsmatin.net

## NI PUTES NI SOUMISES

# LE RN AU CRENEAU

**L'élue RN Marie-Christine Arnautu** a révélé hier que l'association «Ni putes ni soumises» avait une dette envers la ville de Nice et a demandé un recouvrement. «Cette émanation de l'officine socialo-trotskiste SOS Racisme est redevable d'un certain nombre de loyers auprès de notre collectivité», a-t-elle expliqué, en s'interrogeant sur la mention «personne disparue» apparaissant sur un document comptable de la ville. «S'il est vrai que cette association fait aujourd'hui moins parler d'elle que lorsqu'elle était dirigée par la militante PS Fadela Amara [membre du gouvernement de Nicolas Sarkozy, ndlr], elle est bien encore active. Elle s'était d'ailleurs réveillée pour appeler à voter contre Marine Le Pen lors de la dernière présidentielle», a-t-elle ajouté. ■